53me Année — Nouvelle série — No 50 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 3 francs SAMEDI 4 JANVIER 1947.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 135 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 10 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

SISTERON-JOURNAL
à ses Amis et Lecteurs

AU GUI L'AN NEUF !

Les fondateurs de la Gaule avaient l'habitude de fêter la naissance de l'année nouvelle en suspendant aux murailles de leurs demeures une touffe de Gui et en s'abordant avec des souhaits de bonheur.

Héritiers de ce passé lointain et cependant toujours présent à nos mémoires, nous cueillons parfois encore le gui, mais nous pratiquons toujours l'usage de nous congratuler au départ de l'année nouvelle comme si nous entreprenions un long voyage.

« Sisteron-Journal » a trop le culte des traditions populaires pour se soustraire à une coutume qui établit pour un instant le règne de l'amitié dans les cœurs si souvent divisés par les mesquines querelles de la politique ou de l'intérêt particulier.

A son tour donc il confie à ses colonnes l'expression de sa sollicitude humanitaire dans l'espoir que, grâce au fil spécial qui relie son bureau de rédaction à l'oreille de l'architecte de l'univers, ses vœux généreux seront non seulement entendus, mais pleinement exaucés :

Que le service de la Reconstruction commence bientôt les travaux pour la renaissance de Sisteron.

Que les détenteurs de billets de la Loterie Nationale aient la chance de gagner un lot suffisant pour bâtir à la pointe des Plantiers où dans les vallons de la Chaumiane, la villa de leur rêve.

Que les jeunes filles dont le cœur aspire déjà aux joies de l'amour légitime voient accourir dans leur gracieux sillage un cortège de prétendants armés des qualités physiques et morales de l'emploi et surtout d'une grande abondance de biens terrestres.

Que les veuves inconsolées, que les pupilles de Sainte-Catherine qui attendent sous l'orme de la mélancolie leur part de bonheur voient enfin leur front couronné de roses.

Que les héritiers pressés d'entrer en jouissance ne soupirent pas longtemps après le partage qui, mettant fin à leur angoisse, les muerra en défenseurs du capital.

Nous laissons de côté les vœux destinés à assurer la grandeur du pays pour ne pas usurper le rôle des hommes publics, Maires, Députés, Conseillers de la République qui ont certainement consacré leur première pensée de l'année à appeler les bénédictions du sort sur l'intérêt général dont ils se proclament, non sans raison, les défenseurs attitrés.

La liste des vœux à émettre n'est certainement pas épuisée par l'énumération précédente, mais pour ne pas fatiguer les méninges de nos lecteurs nous nous borneront à répéter avec eux et pour eux, le cri par lequel nos aïeux saluaient l'année nouvelle et qui enferme, dans son joyeux laconisme toute la substance des désirs humains : Au Gui l'An Neuf !

« *Sisteron-Journal* ».

UNE FRICASSEE DE MUSEAUX et UNE ASSIETTE DE GATEAUX

LE GOUTER DES VIEUX
LA VEILLE DE NOEL

Petite matinée, précisons-le, dansante et théâtrale, gastronomique et culinaire... Et la Danse-Saynète en effet des petits scouts-louveteaux et une assiette de gâteaux, j'allais dire une « Assiette Anglaise » et le fameux goûter de l'Entr'Aide Française !

Et, croyez-moi, il n'est pas donné au premier venu de savoir préparer comme il convient, une appétissante « Assiette » de viandes froides, agrémentée de gâteaux secs !... Il y faut un Maître d'Hôtel ! un Vatel ! un de ces Maîtres-Queux qui soit baptisé tel !... Mais trêve de nos facéties et en fait de trêve, il n'est question pour le moment que de celle des Confiseurs !

Je voudrais donc vous parler de cette petite séance récréative à laquelle j'assistais l'autre jour par le plus grand des hasards et suivie d'un de ces Lunchs de cérémonie, je ne vous dis que çà ! Et voici comment il m'advint de profiter, doublement, de cette aubaine et de cette ripaille ! Une paille, allez, une paille, que ce petit Lunch de veille de Noël !

Il m'arrive donc de passer assez souvent par ce raccourci de la Rue du Jalet puis, pour arriver sur la place, d'emprunter ce fameux Couvert menacé de disparaître dans nos mirifiques plans de voirie et d'urbanisme, ce couvert du vieil Evêché qui me rappelle tant de choses de mon enfance lointaine !...

J'avançais donc l'autre jour, d'un pas circonspect et prudent, sur le verglas et la neige tassée, lorsque, arrivé devant l'ancienne Pouponnière, aujourd'hui Patronage d'enfants et à l'entrée de cette petit porte basse avec la descente de sa courrette enfoncée, toute pavée encore de ces galets pointus de la Durance, et partout ailleurs enlevés, c'est dommage ! j'entendis m'arriver des voix enfantines, graciles et fluettes et qui psalmodiaient des cantiques et des glorias de Noël !...

Poussé par la curiosité, je descendis alors ce bout de petit perron et j'arrivais dans ce jardin des anciennes dames trinitaires, avec ce petit tertre où l'on faisait jadis les « Reposoirs » ! Je reconnus aussitôt la petite allée de l'Asile où gamins espiègles et turbulents et quelque peu indisciplinés, nous apprenions à lire assis sur de petits bancs avec nos écritoires, et à tracer nos premiers ronds et nos premières barres en recevant parfois les coups de règle, justifiés, de la bonne Sœur Prospérine et de la Sœur Thomas de Jésus !

J'allais assister à la « Bugadière » et à la « Fricassée » où garçons et filles se contentent de se menacer gentiment du doigt et sans se flanquer la moindre râclée !... Une Fricassée de Museaux, de petits museaux roses, de jeunes et jolies joues mutines, fraîches et douces, sans trop de marmelade et sans trop de capitolade ! C'est une petite scène adorable et charmante.

J'entrais alors comme le Père Noël dans la salle de fête du Patronage et j'assistais comme un noble invité aux ébats chorégraphiques de la petite troupe écolière, mais je n'étais pas au bout de mes surprises ! La nuit tombait, c'était comme l'on dit chez nous, entre chien et loup ! Au moment où j'allais m'engager sur le petit escalier aux pierres pointues, j'aperçus les préparatifs d'un avant petit Réveillon, et si l'on n'apportait pas sur de beaux plateaux des poulardes en belle vue ou des galantines à la gelée, en revanche des petits marmitons s'avançaient avec des assiettes de petits fours, aux éclairs de chocolat à vous faire claquer les dents d'envie et, pardonnez-moi pour un « linguiste », cette « harmonie imitative » ! Et je suivis, en tapinois, un de ces petits gâte-sauce et j'entrais à sa suite dans une arrière salle au fond du jardinet tout blanc de neige !...

Le directeur de ces lieux accueilllants était aux cent coups ! Et son affabilité coutumière et sa native bonté se recouvraient, cette fois, d'une fébrilité affairée ! Des aides supplémentaires et des jeunes filles de bonne volonté, venues s'adjoindre pour la circonstance tournaient et retournaient les clefs des tire-boites ! Une cinquantaine d'assiettes avec une garniture choisie était rangées en bataille ! Et avec une dextérité souveraine et une maëstria remarquable, notre Vatel Maître d'Hôtel improvisé confectionnait de ses doigts agiles et remuants, l'Assiette Sisteronnaise du Goûter de l'Entr'Aide et cette nouvelle recette, digne d'être mise en vers, effacera de loin toutes les anciennes assiettes anglaises et de viandes froides !

Et dans l'endroit select... qui servait de Cantine !
Sur une assiette à fleurs — rien que çà, mes amis —
L'on mettait tout d'abord un bout de « florentine »
Une sardine à l'huile et du thon en salmis !
Un bout de monticule... un doigt de confiture
Et puis formant au centre un petit canapé
D'une bonne armature
Une tranche de pain mollet ! fort bien coupé !
Enfin, pour compléter cette fameuse « Assiette »
Trois ronds de saucisson faisaient la pirouette !
Agrémentés en plus de ronds de cervelas !...
Et il ne resta point une seule miette
De ce petit festin valant tous les galas !...

Vous pardonnerez à un incorrigible rêveur cette fantaisie des plus innocentes et qui n'a que le mérite de la plus rigoureuse et de la plus complète exactitude.

Et puisque l'on doit toujours rendre hommage à la vérité — dussions-nous blesser une discrète modestie et une généreuse libéralité — me sera-t-il permis de dire que ces folles et somptuaires dépenses (et j'allais oublier de noter que l'on avait distribué à chacun un coup de Marsala) furent facilement couvertes par le don anonyme d'un important industriel de notre région sisteronnaise et dont ce n'est pas le premier geste de charité... bien comprise et bien connue...

...Mon maître Paul Arène aurait écrit sur tout celà un alerte piquant récit et un joli conte du temps de Noël ! Et voici que je fais faux bond pour la suite de son Cinquantenaire et les révélations de ce Monge des Iles d'Or que je vous devais pour aujourd'hui.

...Oui, mes chers lecteurs, j'ai voulu vous écrire en cette fin d'année ce bout de fantaisie en redescendant de mes hauteurs habituelles et transcendantes et il me semble entendre quelques-uns d'entre vous me lancer aimablement à mon adresse : Et qué nous dis maï ! A ! ouei ! qué nous dis maï ? ? ? N'omettez pas cependant de garder sur vos tablettes les recettes des Sisteronnaises Assiettes, le jour de ce gala des petits scouts farceurs !

Hippolyte SUQUET.

ECHOS... DE GACHE

NOEL !... NOEL !...

Si les fêtes de Noël ont été délaissées depuis un certain nombre d'années, il n'en fut pas de même de l'année qui finit et l'autre qui commence.

A Sisteron, le jeunesse a compris que l'avenir est devant, toujours devant elle. Aussi c'est par des « gueuletons » et des « réveillons » accompagnés des chants de circonstance que les jeunes ont fêté dignement ces quelques jours de repos.

La jeunesse a raison, même bien raison. Elle s'amuse, elle se distrait, car elle a bien le temps de boire de l'eau et d'aller travailler au charbon...

∴

LA NEIGE

Si les chutes de neige de ces quelques jours ont rempli d'aise et de joie nos tout-petits, il n'en reste pas moins vrai que les gens respectables n'ont pas applaudi à la blancheur des toits, des routes et des champs. Mais puisque la jeunesse de France doit aller vers le sport, c'est tout naturel qu'elle le pratique.

Aussi ces jours de vacances ont-ils été employé à faire du ski, de la luge et même du bob... Le quartier des Combes a été le rendez-vous d'une multitude de sportifs aimant la neige et le grand air.

Petits et grands, jeunes gens et jeunes filles s'en donnèrent à cœur joie de descendre ces gentilles pentes des champs des Combes. Mais quand il fallait remonter... c'était autre chose.

Quand donc installera-t-on un monte-pente ? déclara un débutant skieur.

Après que le Plan d'Urbanisme sera arrivé à Sisteron... répondit un vieux de la vieille...

∴

CET ESPECE DE... COCHON

Chaque Français et Française possède encore certaines cartes d'alimentation et d'habillement ou autres — il est vrai — mais il faut reconnaître que depuis la libération ça va mieux, beaucoup mieux. Il y a encore certaines choses que l'on ne peut se procurer. Celà viendra. Prenons patience.

Au dernier concours de mounes qui s'est déroulé dans un café de notre ville, l'avant-veille du premier de l'an, comme prix le plus important était un cochon... de lait. Il fut gagné par deux jeunes gens qui furent très embarrassés lorsqu'on les déclara propriétaires ! Ils voulurent vendre de suite cet animal, mais n'y parvinrent que quelques jours après et après l'avoir vendu bien au-dessous de la taxe.

Ah ! si nous étions en 1943 ! !

∴

BONNE ANNEE...

Une personne très connue et très appréciée par toute la population Sisteronnaise et des environs, mit à profit le premier jour de l'année.

Rentrant dans une boucherie, également très connue, demanda qu'on veuille bien lui faire un paquet de deux andouillettes, un peu de fromage de tête accompagné de quelques tranches de cervelas. Sitôt dit, sitôt il fut servi. Quand il eut le précieux paquet, il alla vers le patron et lui dit :

— Monsieur X... bonne année et bonne santé. Au revoir.

C'est simple, mais il fallait y penser.

O. LAVOIR.

SPORTS

SISTERON-VELO

Depuis un certain temps, le public sportif a été privé de sa distraction préférée par suite des nombreuses chutes successives de neige.

Si l'état du terrain et si le temps le permet, demain dimanche, le football reprendra ses droits et pour la première fois de l'année, Sisteron-Vélo recevra sur son terrain l'équipe de Forcalquier en match retour, match comptant pour le championnat de Provence, première division poule C.

Les supporters seront là et les équipiers Sisteronnais, bien reposés depuis trois semaines environ, montreront que leur repos forcé ne les a pas fait oublier et sortiront de cette partie une nette victoire.

Coup d'envoi à 15 heures.

La Préfecture communique :

Prix de vente du lait

A partir du 1er Janvier 1947 et en accord avec les représentants des consommateurs, le prix de vente au consommateur du lait frais entier est fixé de la manière suivante dans le département des Basses-Alpes :

1) Communes de : Digne, Manosque, Sisteron, Forcalquier, Banon, Barcelonnette, Les Mées, Peyruis, La Brillane, Château-Arnoux, Volonne, Annot, Entrevaux, Sainte-Tulle, Castellane : 14 francs.

2) Communes de : Saint-André, Valensole : 15 francs.

Autres communes du département 14 francs 60.

Emploi de Prisonniers de Guerre dans les Entreprises de Forestage

Il est porté à la connaissance des employeurs utilisant des P. G. sur leurs chantiers de forestage que, par décision de M. le Ministre du Travail en date du 3-12-46, le taux du salaire de comparaison servant de base au calcul de l'indemnité compensatrice dûe pour l'emploi de P.G. est portée de 120 à 250 francs par jour à dater du 1er Juillet 1946.

Les employeurs n'acceptant pas ce nouveau taux pourront résilier les contrats en cours.

Toutefois les indemnités dûes pour la période commençant le 1er Juillet seront calculées suivant le nouveau taux.

Rectification

Dans l'article intitulé *Et de trois* paru dans le « Sisteron-Journal » du 28 Décembre 1946, nous avons dit deux inexactitudes relatives à la fusion des deux Collèges de la ville.

1° — Le Collège classique de garçons n'est ni « supprimé » ni « annexé » au Collège Moderne de Jeunes filles. Les deux établissements sont fusionnés et constituent ensemble un Collège mixte Classique et Moderne.

2° — La direction de l'établissement mixte n'est pas confié uniquement à M. Grémillot, mais à la fois à Mme Nomikossoff qui reste directrice du Collège pour l'enseignement moderne, comme par le passé, et à M. Grémilllot qui reste principal du Collège pour l'enseignement classique.

© VILLE DE SISTERON

L'ALGERIE

La discussion sur le statut de la France d'outre-mer à la Chambre des Députés, a donné lieu à des controverses passionnées. De nombreux articles ont paru dans la presse sur cette question. Nous ne parlerons ici que de la question Algriéenne.

Les auteurs de ces articles font souvent preuve que d'une connaissance très superficielle des choses de l'Algérie, puisée dans les manuels scolaires qui contiennent pas mal d'erreurs.

Cependant certains, parmi les auteurs des articles de presse font preuve d'une véritable érudition historique sur l'Algérie, parmi ceux-là nous citerons Maxence Thomas, lequel dans un reportage paru dans l'hebdomadaire «La France au combat» a dit d'excellentes choses.

Des hommes politiques, animés de passion partisane, demandent pour les indigènes la nationalité française avec application intégrale des lois françaises.

D'autres crient : l'Algérie aux Algériens !

Si l'on posait aux uns et aux autres les trois questions suivantes :
1° Connaissez-vous l'Algérie ?

2° Connaissez-vous les indigènes d'Algérie ?

3° Qui est-ce les Algériens ?

Ils seraient bien embarrassés pour y répondre d'une façon précise.

De grandes facilités sont accordées aux indigènes algériens pour obtenir la nationalité française et la très grosse majorité n'en a cure.

Les indigènes d'Algérie sont musulmans et sont très attachés à leur religion.

En 1830, en signant le traité du « Bardo », la France prit l'engagement de respecter la pratique de la religion musulmane. Pour les musulmans, le « Coran » qui est leur bible, règle la pratique du culte mais aussi la vie sociale. Le Coran règle le mariage, le divorce, la vie du ménage lorsqu'il y a plusieurs femmes, car le Coran autorise la polygamie ; tout musulman peut prendre quatre femmes à condition que la quatrième soit une négresse qui jouera le rôle de servante mais, dans la pratique, il arrive souvent que la quatrième est plus blanche et plus jeune que les trois autres et elle a... l'oreille du maître. Cependant, les ménages de quatre femmes sont très rares, d'ailleurs la polygamie se pratique de moins en moins, néanmoins les ménages de deux femmes sont assez fréquents.

L'administration en Algérie est assez complexe : il y a les communes de plein exercice, sur le modèle de la Métropole, les communes mixtes, dont le Conseil Municipal est élu, mais le maire, les adjoints et les secrétaires, sont des fonctionnaires nommés par le Gouverneur Général. Dans ce cas, ces maires et leurs adjoints sont appelés administrateurs ou administrateurs-adjoints, enfin il y a les « Bureaux Arabes » qui administrent les territoires du Sud. Ces Bureaux arabes sont composés d'officiers de toutes armes, spécialisés dans la connaissance de la langue, des mœurs et des habitudes des indigènes. Il y a en outre pour ces territoires, un bureau central appelé Bureau Politique à Alger.

Un bureau arabe réunit : un officier chef de bureau, un ou plusieurs officiers-adjoints, un interprète, un ou plusieurs secrétaires qui sont des sous-officiers ou soldats français, un secrétaire arabe ou khodja, un chaouch, sorte de garçon de bureau, une force armée composée de spahis réguliers, et un médecin militaire attaché au bureau.

Le bureau arabe tient les registres de l'Etat-Civil et assure toutes les fonctions attribuées aux maires ou administrateurs.

Cette complexité de l'administration française en Algérie peut étonner ceux qui de l'Algérie ne connaissent que les grandes villes du littoral et même certaines villes de l'intérieur comme Blida (la ville des roses).

Mais que l'on songe à l'immense étendue du territoire et au cosmopolitisme de la population. La rareté des routes carrossables dans le sud. Dans ces régions éloignées les indigènes vivent dans des gourbis construits en torchis et couverts avec du diss, ou plus simplement sous des tentes (guitounes) en poil de chameua.

Dans ces régions éloignées du littoral de 400 à 500 kilomètres, la grosse, la très grosse majorité des indigènes sont illettrés et vivent de la façon la plus rustique.

Ce n'est qu'en ayant vécu au milieu de ces populations pendant une assez longue période, comme nous l'avons fait nous-même pendant 15 ans et avoir appris leur langue que l'on peut prétendre connaitre les indigènes de l'Algérie. Nous avons vécu personnellement trois années dans un poste du Sud Orannais, pas de routes carrossables, quelques rares chemins forestiers, nous suivions la plupart du temps des pistes arabes. Nos tournées duraient plusieurs jours jusqu'à une semaine parfois ; il fallait alors partager le gourbi ou la guitoune avec les indigènes et nous nourrir comme eux. Aussi en rentrant à la résidence il fallait passer à la douche pour se débarrasser d'indésirables parasites.

Et maintenant, un peu d'histoire.

Lorsqu'en 1830, les Français arrivèrent en Algérie, la Régencee d'Alger n'était plus, au XVIIIe siècle, qu'une façade. A ce moment, aucune dynastie n'était établie dans le pays, aucune famille n'avait réussi a acquérir un prestige et une autorité suffisante pour polariser les aspirations confuses de la masse à un équilibre politique et social, conforme à l'idéal musulman.

Le « Beylik » (Etat) n'était ni l'Etat théocratique, comme les français l'ont trouvé en Tunisie en 1881. Plutôt qu'un gouvernement, c'est une accupation militaire, une tyranie exercée par la communauté turbulente des janissaires et des corsaires — c'est-à-dire quelques milliers d'individus, étrangers, d'ailleurs, au pays — sur une faible partie du territoire : banlieue d'Alger et abords immédiats de quelques ports et villes fortifiées de l'intérieur.

Partout ailleurs l'obéissance aux Turcs, obtenue par la contrainte, est étrangère à tout sentiment de loyalisme, passagère et réduite au minimum du versement de l'impôt.

Si l'on met à part une douzaine d'agglomérations méritant seules le nom de villes, la véritable unité politique est la tribu nomade ou le clan sédentaire, c'est-à-dire une parenté élargie qui réunit les familles patriarches, cellules sociales et économiques. Pas de confédération permanente entre tribus et clans. Finalement pas de pouvoir organisé, pas de nation Algérienne.

L'Algérie mal séparée du Maroc, n'avait à proprement parler de frontière à l'Est.

Donc la France a apporté à l'Algérie la paix, la sécurité et la justice. Certes une justice humaine et par conséquent faillible, mais très supérieure, snas aucun doute, à celle qui était distribuée par les chefs indigènes.

La présence de la France en Algérie a été bienfaisante, la preuve en est que la population indigène est passée en cent ans de un million et demi à neuf millions.

Certes, l'Algérie a couté à la France bien des efforts de richesses et de vies humaines. Il est donc légitime que la France tire certains avantages de son intervention.

Parmi ces avantages nous citerons en premier lieu son commerce maritime, en second lieu sa sécurité militaire en Méditerranée. Et qu'il nous suffise enfin de signaler ce que la France a reçu de l'Algérie pendant la guerre 1914-18.

L'Afrique du Nord est le prolongement de la France dont la Méditerranée n'est qu'un boulevard mouvant.

La perte de l'Algérie serait pour la France une véritable catastrophe.

On parle aussi d'assimilation ; la chose sera longue à réaliser, sinon impossible. Comment adapter la loi Coranique aux lois françaises ? Il existe en Algérie des tribunaux exclusivement arabes appelés Maakma, devant lesquels sont célébrés les mariages et prononcent les divorces, règlent les différents de famille, partagent des biens, etc...

Ces tribunaux, qui ne s'occupent que des indigènes musulmans, se composent d'un Kadi (qu'il ne faut pas confondre avec le Caïd chef de tribu ou de douar) d'un Bach Adel, d'un Adel, juges et d'un Aoun, sorte d'huissier.

Cette situation tout à fait spéciale fait apparaitre à priori les difficultés d'assimilation.

Certes tout n'est pas parfait en Algérie, les relations entre colons ne sont pas toujours empreintes de cordialité. Il y a aussi cette plaie d'usure qu'on appelle couramment « faire suer le burnous ». Il y a aussi les ventes par licitation, pour les terrains indivis appelés Habaus ou Arch et administrés par la Djemaâ ou Conseil des anciens. Si ces ventes sont couvertes par une décision régulière de justice, elles suscitent des mécontentements. Dans la tentative d'insurection de Margueritte, 26 Avril 1901, où nous primes une part active dans la répression, cette question des licitations fut agitée au procès de Montpellier où furent jugés les meneurs.

Quoi qu'il en soit, les indigènes d'Algérie ont bénéficié de la civilisation française autrement plus humaine que celle des janissaires turcs.

A. SAURY.

Chronique Locale et Régionale

LES FETES. — Les Fêtes de Noël et du Jour de l'An qui de tous temps ont été l'occasion tant attendue par les familles heureuses de se réunir en ces jours, ont été célébrées par temps de neige et ensoleillées donnant à notre petite ville le regain d'activité et d'animation qu'elle possède en été.

Les bons viveurs, c'est-à-dire la jeunesse, ont mis à profit ces jours de liesse pour festoyer et réveillonner comme il sied, puis les bals et les cinémas ont eu aussi leurs succès puisqu'ils firent salle comble.

En résumé nos fêtes furent célébrées dans le calme et dans une franche gaieté qui n'empêcha nullement de penser aux vieillards et aux hospitalisés qui, eux aussi, eurent leur part d'attentions culinaires.

LOTERIE NATIONALE

Les dizièmes des « Gueules Cassées » sont en vente chez
M. Michel RULLAN
4, Rue Saunerie — SISTERON

DESIRE ACHETER dans la Drôme, le Vaucluse ou les Basses-Alpes MAISON DE CAMPAGNE de 5 à 8 pièces avec potager arrosable, verger, région mellifère et tempérée dans vallée, près voie ferrée ou ligne autobus. Offre à PHOTO SINGIER, BETHUNE (P.-d.-C.)

VARIETES-DANCING. — Pour ne pas arrêter la série des bals qui ont eu lieu durant les fêtes, la direction des Variétés-Dancing donnera un Grand Bal demain Dimanche à 21 heures, avec le concours du réputé orchestre « The-Merry-Jazz ».

AUTOS-SPORTS

Ch. FERAUD — 64, Rue Droite expose les nouvelles Bicyclettes Peugeot haut luxe (P. H. L.) qui réunissent le maximum de perfectionnement tout en restant des machines très légères.

ACTE DE PROBITE. — M. Clément Brunet, laitier à Sisteron, ayant trouvé sur la route de St-Geniez une trousse d'outils, l'a immédiatement rendue à son propriétaire.

Nous félicitons M. Clément Brunet pour cet acte de probité.

PROPRIETAIRES ! !
ARBORICULTEURS ! !

Avez-vous l'intention de créer une plantation ?

Ne faites rien à l'aveuglette ; renseignez-vous auprès d'un praticien spécialiste qui vous donnera toutes précisions nécessaires afin de planter les espèces et variétés pour obtenir les meilleurs rendements de vos plantations.

Adressez-vous en toute confiance aux **PEPINIERES de la DURANCE**
Moulin de la Cazette à SISTERON.

DE GARDE cette SEMAINE :
Pharmacie Charpenel.
Docteur André.

Spectacles de la Semaine :

CASINO-CINEMA. — Actualités Documentaire et un grand film
SAHARA

VARIETES-CINEMA. — Cette semaine : Actualités — Documentaire et deux grands films
SORTILEGES
SOYEZ LA BIENVENUE
Dimanche, à 21 heures, Grand Bal.

GAZ BUTANE. — Les demandes de gaz butane pour le premier trimestre 1947 doivent être adressées avant le 8 Janvier dernier délai, au Président de la Famille Sisteronnaise.

COURS D'ARBORICULTURE. — En raison des fêtes du Nouvel An la prochaine causerie accompagnée de démonstration pratique est reportée au Jeudi 9 Janvier. Elle aura lieu, comme de coutume, dans une salle des écoles.

BOIS DE CHAUFFAGE
Chêne et Hêtre
Marceau BLANC
24, Rue Droite — SISTERON

GENEREUX GESTE. — L'Union Fédérale des Mutilés et Anciens Combattants de Sisteron, adresse ses remerciements et ses meilleurs vœux à Mme et M. Riogerge Paul qui, à l'occasion de leur mariage ont versé la somme de 150 francs dans sa caisse.

ARBORICULTEURS !
pour toutes vos plantations
adressez-vous aux
PEPINIERES du BUECH
MISON (Basses-Alpes)
Scions et Quenouilles de Poiriers et Pommiers disponibles.
Catalogue et Prix sur demande.

L'Office Départemtental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre communique :

POUR LES MAQUISARDS. — Beaucoup de Maquisards adressent des demandes de renseignements à l'Office Départemental en vue de savoir s'ils peuvent se présenter à Digne pour toucher leur vestiaire.

Dans le but de faciliter le travail de distribution d'effets, il a été décidé de convoquer les intéressés par région. Ceux-ci devront donc attendre leur convocation et ne pas se présenter au vestiaire de leur propre initiative, car ils risqueraient un déplacement inutile.

Par ailleurs, des nouvelles demandes individuelles d'inscription sur les listes ne peuvent être acceptées.

Ces listes, déjà arrêtées, ont été dressées en collaboration avec la Commission Militaire du C. D. L. au sein de laquelle les Chefs des divers secteurs de l'A. S. et des F. T. P. F. sont représentés.

Elles ne peuvent donc être l'objet ni d'additifs, ni de rectificatifs.

***

BONS POUR TOILE CIREE. — Les Sinistrés adressent souvent à l'Office Départemental des demandes de bons pour obtenir des toiles cirées.

Les intéressés sont informés qu'il n'existe pas de bons de ce genre et qu'il leur suffit de se présenter dans un magasin vendant cet article pour obtenir un coupon de 1 mètre 50 sur présentation de leur carte de Sinistré.

CIRE GAUFREE. — La Direction des Services Vétérinaires fait savoir aux apiculteurs que, contrairement aux années précédentes, elle ne se chargera pas de collecter la cire fondue en vue de l'échange avec la cire gauffrée.

Les moyens de transport étant redevenus normaux, les intéressés pourront s'adresser directement à leurs fournisseurs habituels.

ETAT-CIVIL

du 27-12-46 au 3-1-47

NAISSANCES

Alain Alfred Porte, avenue de la Gare.

MARIAGES

Hubert Denis Eugène Daumas, ouvrier papetier et Julia Marie Victorine Pons, trieuse de papier, domiciliés à Sisteron. — Pierre Georges Robert Pichon, maçon à Sisteron et Fernande Angèle Belli, sans profession, domiciliée à La Motte-du-Caire.

DÉCÈS

Emma Herminie Blanc, veuve Hodoul, 68 ans, rue Sainte-Claire.

L'ALMANACH HACHETTE
Les Calendriers, les Agendas de Commerce, de Bureau et de Poche de l'année 1947, sont en vente à l'Imprimerie-Librairie LIEUTIER 25, rue Droite à SISTERON.

La Direction des Services Agricoles des Basses-Alpes communique :

Un convoi de 100 chevaux de trait importés du Danemark doit arriver sous peu dans le département pour être vendus par priorité aux agriculteurs ex-prisonniers, déportés et sinistrés.

Les agriculteurs, intéressés par cette vente, devront adresser d'urgence leur demande à la Direction des Services Agricoles 6, rue Beausoleil à Digne, en joignant toutes pièces justificatives. Ils devront en outre, indiquer leur situation de famille, la superficie des terres labourables de leur exploitation, le nombre de bêtes de travail dont ils sont détenteurs et prendre l'engagement de conserver au moins pendant 18 mois l'animal acheté.

Ford
Camions disponibles
Pour tous renseignements s'adresser
GARAGE MODERNE
Francis JOURDAN
Avenue de la Gare — SISTERON

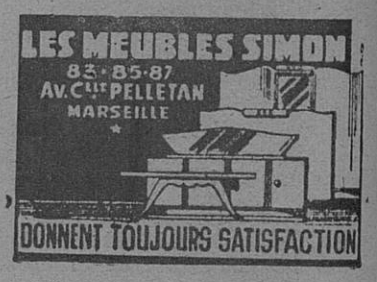

Etude de Me BUES Guillaume
Notaire à SISTERON

VENTE

DE FONDS DE COMMERCE

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me Guillaume BUES, notaire à SISTERON, le onze Décembre mil neuf cent quarante six, enregistré à SISTERON le seize Décembre mil neuf cent quarante six, folio 75, case 442

Monsieur Séraphin Ernest MERLE, boucher, et Madame Augusta Antonia Léa GABERT, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à L'ESCALE, ont vendu à Monsieur Henri Paulin Louis BLANC, boucher, demeurant à L'ESCALE, hameau de «l'Hote» le fonds de commerce de BOUCHERIE-CHARCUTERIE sis et exploité à L'ESCALE, hameau des Chemins.

Les oppositions, s'il y a lieu, sont reçues jusqu'au vingtième jour après la présente publication à SISTERON, en l'étude de Me BUES, notaire.

L'insertion au « Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce » a eu lieu dans le numuro du premier Janvier 1947.

POUR DEUXIÈME INSERTION
BUES, NOTAIRE.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON